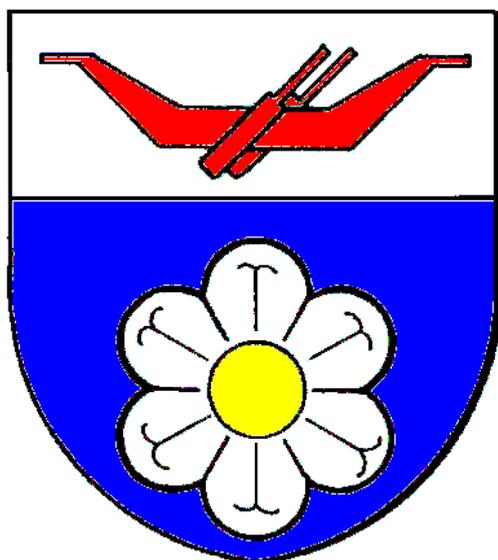


Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau

Séance du
05 octobre 2017
à 20h00



En la salle de séances de la Mairie de Rosenau



Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 octobre 2017 à 20h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et excuse les représentants de la presse locale qui ne peuvent pas être présents ce soir à Rosenau.

11 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

Présents:

Monsieur LITZLER Thierry, Madame SPINDLER-LIEGEON Sylviane, Monsieur SPENLE Jean-Martin, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Monsieur Gilles RYEZ, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur SCHIBENY Rodolphe, Madame POLLINA Sandrine, Monsieur RAMSTEIN Denis, Madame Agnès VIELLARD, Madame GLAENTZLIN Juliette,

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Florian URFFER

Absents non excusés :

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Vianney SALLES à Monsieur Thierry LITZLER
Madame Angélique GILLIG à Madame Sylviane SPINDLER-LIEGEON
Madame Stephanie BAHRIA à Madame Nadine WOGENSTAHL
Monsieur Ronald SCHNEEMANN à Madame Cathie SIGRIST-LABAS

Secrétaire de séance :

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services



ORDRE DU JOUR

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

POINT 2 - FINANCES

POINT 3- URBANISME

POINT 4- SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

POINT 5- COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

POINT 6- DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

POINT 7- CONVENTION SDIS

POINT 8- CONVENTION EDF

POINT 9- CONVENTION GRDF-COMPTEURS GAZPAR

POINT 10- INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 11- RAPPORT DES COMMISSIONS

POINT 12 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES

POINT 13 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

POINT 14 - CALENDRIER

POINT 15- DIVERS

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- la convention de partenariat avec l'association « Les Chouettes » de Village-Neuf (Point 2.07),**
- la convention avec Saint-Louis Agglomération concernant la distribution du magazine « Mieux Ensemble » (Point 2.08),**

Ces deux points sont approuvés à l'unanimité.



POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

Après prise en compte de 2 corrections relatives à des erreurs de frappe en page 29 et 30, le compte-rendu de la séance ordinaire du 12 juillet 2017 ne soulevant aucune remarque particulière, est donc adopté à l'unanimité.

POINT 2- FINANCES

2.01 Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre BADER

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le bureau d'études Claudine BADER concernant les futurs travaux d'aménagement de la Police Municipale pour un montant HT de 15 600.00 € et explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un premier avenant à ce contrat pour les raisons suivantes :

- Modification du montant estimatif des travaux (spécificités liées à la nature de la nouvelle affectation du bâtiment): 163 351.64 € HT au lieu des 120 000 .00 € HT, soit un surcoût du montant des honoraires de 5 635.70 (= 163 351.64 – 120 000) * 13%.

Soit un avenant positif de + 5 635.70 € HT

L'incidence financière est la suivante :

Montant du marché BADER :	15 600.00 € HT
Avenant n°1 positif :	+ 5 635.70 €
Montant marché après avenant n°1 :	21 235.70 € HT

Nouveau montant du marché :	21 235.70 € HT
Montant TVA :	4 247.14 €
Montant TTC :	25 482.84 € TTC

Le marché passe donc de 15 600.00 € HT à 21 235.70 € HT, soit une augmentation de + 36.13 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents (15 voix POUR),

ACCEPTE cette proposition d'avenant positif de 5 635.70 € HT soit 5 748.41 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

2.02 Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre COCYCLIQUE

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le bureau d'études COCYCLIQUE concernant les futurs travaux d'aménagement du parking de la mairie pour un



montant HT de 6 600.00 € et explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un premier avenant à ce contrat pour les raisons suivantes :

- Modification du montant estimatif des travaux : 146 018.09 € HT au lieu des 220 000 .00 € HT, soit une baisse du montant des honoraires de 2 219.46 (= 220 0000 – 146 018.09) * 3%.

Soit un avenant négatif de - 2 219.46 € HT

L'incidence financière est la suivante :

Montant du marché COCYCLIQUE :	6 600.00 € HT
Avenant n°1 négatif :	- 2 219.46 €
Montant marché après avenant n°1 :	4 380.54 € HT

Nouveau montant du marché :	4 380.54 € HT
Montant TVA :	876.11 €
Montant TTC :	5 256.65 € TTC

Le marché passe donc de 6 600.00 € HT à 4 380.54 € HT, soit une diminution de - 33.63 %,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents (15 voix POUR),

ACCEPTE cette proposition d'avenant négatif de 2 219.46 € HT soit 2 263.85 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

2.03 Bail de pêche – bail de colocation BARRICHELLO Bruno/BAUMLIN Roger

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 06 2013 concernant une colocation sur l'étang n°4 partagée par Messieurs BAUMLIN Roger et BARRICHELLO Bruno et explique au Conseil Municipal que M. BAUMLIN Roger souhaite se retirer de cette colocation. Monsieur BAUMLIN propose alors de céder ce bail au seul profit de Monsieur BARRICHELLO Bruno, son colocataire actuel, lequel a accepté.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 5.2 du contrat de bail signé entre Monsieur BAUMLIN et la commune, il convient de demander l'accord express du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession du bail de Monsieur BAUMLIN Roger à Monsieur BARRICHELLO Bruno, et ce à compter du 01 01 2018 jusqu'au 31 12 2018.

Après en avoir délibéré,



LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

ACCEPTE la cession du bail concernant l'étang n°4 de Monsieur Roger BAUMLIN vers Monsieur Bruno BARRICHELLO à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

2.04 Subvention à l'association FC ROSENAU

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Nadine WOGENSTAHL, Adjointe au Maire chargée de la vie associative. Elle rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 07 2017 concernant l'octroi des subventions aux associations locales de Rosenau et précise que celle du FC Rosenau n'avait pas pu être votée car il manquait des éléments dans leur dossier. Le dossier a été complété cet été. Elle propose donc de verser la somme de 2078 € au FC Rosenau suite au calcul issu des critères relatifs au vote des subventions pour les associations locales de Rosenau.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

ACCEPTE l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 078 € au FC ROSENAU.

Les crédits sont prévus au compte 6574.

2.05 Subvention à l'association FC VILLAGE-NEUF

Monsieur le Maire et Mme WOGENSTAHL rappellent qu'une entente existait depuis 4 ans entre le FC Village-Neuf et le FC Rosenau pour les sections « Jeunes ». La saison passée près de 150 enfants y étaient inscrits. A ce jour, l'entente a été dissoute mais certains enfants de Rosenau continuent à s'entraîner au FC Village-Neuf, faute de section jeunes à Rosenau et dans l'attente d'un retour de l'entente jeunes entre les deux clubs pour la prochaine saison 2018-2019.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer, à titre exceptionnel pour cette année de « transition » (saison foot 2017-2018), une subvention d'un montant de 320 € au FC Village-Neuf sur la même base de calcul que pour les associations du village.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

ACCEPTE l'octroi d'une subvention d'un montant de 320 € au FC Village-Neuf.

Les crédits sont prévus au compte 6574.



2.06 Subvention à l'association ALPA 4L

Monsieur le Maire fait part du projet qui lui a été soumis par une jeune étudiante originaire de Rosenau et participante au 4L Trophy édition 2018. Pour se faire, avec sa partenaire de course, elles ont créé l'association ALPA 4 L. Leur but est de distribuer du matériel scolaire et des denrées de premières nécessités dans des villages du Sahel (désert marocain). Cette opération humanitaire est donc menée dans le cadre du 4L Trophy qui fêtera sa 21^{ème} édition l'an prochain. Il s'agit d'une demande unique en son genre au cours des 10 dernières années. Le caractère exceptionnel de la demande et son aspect humanitaire sont mis en exergue par plusieurs élus.

Aussi, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

ACCEPTE l'octroi d'une subvention d'un montant de 500.00 € à l'association ALPA 4L.

Les crédits sont prévus au compte 6574.

2.07 Convention de partenariat avec l'association « Les Chouettes » de Village-Neuf

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 concernant les tarifs pratiqués lors des ALSH et la convention de partenariat avec l'association « Les Chouettes » de Village-Neuf concernant un accueil réciproque des enfants de Rosenau et de Village-Neuf lors des ALSH de Village-Neuf et de Rosenau organisés pendant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël 2016.

Monsieur le Maire explique que ce partenariat peut être reconduit cette année encore pour les vacances de la Toussaint et celles de Noël 2017.

Ainsi, les enfants de Rosenau pourraient être accueillis à Village-Neuf du lundi 30/10/2017 au vendredi 03/11/2017 (lorsque le périscolaire de Rosenau est fermé au public). En retour, le périscolaire de Rosenau qui sera ouvert du mardi 02/01/2017 au vendredi 05/01/2017, pourra accueillir les enfants de Village-Neuf, période à laquelle « Les Chouettes » sont fermées.

Les deux entités, la commune de Rosenau et l'association « Les Chouettes » proposent de ne pas appliquer le sur-tarif de 30% aux enfants de la commune voisine durant ces périodes.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

VALIDE ce partenariat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce partenariat.



2.08 Convention de prestation de service entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres pour la distribution du magazine communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que le magazine d'information communautaire « Mieux Ensemble » paraît à un rythme de 2 à 3 numéros par an.

Pour assurer la diffusion optimale de ce magazine auprès des habitants de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, il est proposé d'en confier la distribution aux services municipaux des communes membres moyennant le tarif de 0.30 € par exemplaire.

Le Conseil de Communauté a approuvé le 21 09 2017 cette proposition et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service avec les communes membres,

Aussi, Monsieur le Maire propose à son tour au Conseil Municipal de valider cette convention de prestation de service et de l'autoriser à la signer,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

APPROUVE cette proposition

Et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le Président de Saint-Louis Agglomération.

POINT 3- URBANISME

3.01 Vente d'une parcelle rue du Soleil

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de deux résidences « senior » sur la parcelle AR n° 29 d'une superficie de 48.23 ares et explique au Conseil Municipal que le projet initial (proposé par la société ACI PROMOTION) a du être modifié en raison de la classification de certains endroits dudit terrain en « zone humide ». Par ailleurs, en raison de la nappe phréatique, l'aménageur va devoir installer un radier sous le bâtiment pour un coût estimatif de 150 000€.

Par conséquent, la société ACI PROMOTION, a proposé la réalisation d'un seul bâtiment sur un périmètre de parcelle réduit à 35.63 ares.

Ainsi, vu l'estimation des domaines en date du 11 juillet 2017 estimant ladite parcelle de 35.63 ares à 411 000.00 € avec une marge possible de négociation de 10%,

Vu le courrier d'ACI PROMOTION en date du 15 septembre 2017 par lequel le cogérant propose l'achat dudit terrain à 375 000.00 €,



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'ACI relative à la vente de cette partie du terrain au prix de 375 000 €, et d'approuver le principe de cette vente.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

ACCEPTE la proposition d'ACI PROMOTION à 375 000 €,

APPROUVE le principe de la vente de cette parcelle pour 35.63 ares à 375 000 €,

Une délibération ferme et définitive entérinera cette décision lors d'un prochain Conseil Municipal lorsque le Procès Verbal d'Arpentage aura été réalisé par un géomètre.

3.02 Vente d'une partie de la rue du Soleil – parcelle 93/91

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement entre la rue du Soleil et la rue de Village-Neuf. Pour réaliser les aménagements du lotissement une partie de la rue du Soleil doit être vendue au promoteur TERRE ET DEVELOPPEMENT à hauteur de 1.87 ares (morceau nécessaire au passage des réseaux et à la réalisation d'une aire de retournement, notamment). Il s'agit de la parcelle 93/91 – section AR.

Ainsi,

Vu le PV d'arpentage du 30 08 2017 établi par le Géomètre JUNG,

Vu l'estimation des domaines en date du 29 09 2017 pour un montant de 24 300 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

APPROUVE la vente de cette parcelle d'1.87 ares à TERRE ET DEVELOPPEMENT pour un montant de 24 300 €,

AUTORISE à ce titre Monsieur le Maire à représenter la commune dans la transaction et à signer tous les actes y afférents.

POINT 4- SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

4.01 Présentation du rapport d'activité 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LARGER.

Madame LARGER, DGS, présente le rapport d'activité des actes administratifs du syndicat d'électricité de l'exercice 2016 dont les points forts sont les suivants :

- ✓ La révision des statuts du Syndicat ;
- ✓ L'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;



- ✓ La parution de 3 numéros de la lettre du syndicat ;
- ✓ Participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la ville de Mulhouse (réseaux B1 et Câbles Papiers Imprégnés) ;
- ✓ Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : vote du nouveau coefficient multiplicateur pour 2016;
- ✓ Reversement aux communes de la redevance R2 ;
- ✓ Travaux environnement au titre de l'article 8, financés par ENEDIS ;
- ✓ Dissimulation des lignes électriques basse tension financé par le Syndicat sur ses fonds propres ;
- ✓ Enfouissement des lignes 20 000 volts financés par le Syndicat sur ses fonds propres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR)

PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2016 du Syndicat d'Electricité et de Gaz.

POINT 5- COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

5.01 Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 03 2014 concernant la composition de la commission de Délégation de Service Public et rappelle la démission de M. GOETSCHY Patrick du Conseil Municipal en août 2017, et aussi de la Commission de Délégation de Service Public.

Il propose de remplacer Monsieur GOETSCHY, membre titulaire par le 1^{er} suppléant de la liste, à savoir Monsieur SCHIBENY Rodolphe.

La composition sera donc désormais la suivante :

- Le Maire, membre de droit de cette commission.
- Sylviane SPINDLER-LIEGEON
- Jean-Martin SPENLE
- Rodolphe SCHIBENY

Et les membres suppléants :

- Gilles RYEZ
- Cathie SIGRIST-LABAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

PREND ACTE de cette nouvelle composition de la commission de DSP.

POINT 6 DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE



6.01 Remplacement d'un des trois délégués au comité directeur du Syndicat Intercommunal d'eau de Bartenheim-Kembs-Rosenau

Monsieur le Maire rappelle la présence de M. GOETSCHY Patrick en tant que délégué au comité directeur du Syndicat Intercommunal d'eau de Bartenheim-Kembs-Rosenau et explique qu'il y a lieu de le remplacer suite à sa démission du Conseil Municipal de Rosenau.

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts de ce syndicat, « le syndicat est administré par un Comité. Chaque commune est représentée dans le comité par trois délégués ».

Le Vote a lieu à bulletin secret à la majorité absolue, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire demande si un membre du Conseil Municipal est volontaire pour se présenter en tant que délégué du BAKERO.

Monsieur Rodolphe SCHIBENY se propose.
Aucun autre membre ne propose sa candidature.

Madame Sandrine POLLINA est désignée pour recueillir les bulletins.

Madame Juliette GLAENTZLIN est désignée pour procéder au dépouillement.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	: 15
Bulletins litigieux (article L66 du code électoral) (<i>à déduire</i>)	: 00
Bulletin blanc	: 01
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 08

a obtenu

– M. Rodolphe SCHIBENY : 14 voix

M. Rodolphe SCHIBENY ayant obtenu la majorité absolue, a été élu au poste de délégué de la commune de Rosenau au sein du comité directeur du Syndicat Intercommunal d'eau de Bartenheim-Kembs-Rosenau.

POINT 7 CONVENTION SDIS

7.01 Convention SDIS/Commune

Monsieur le Maire rappelle le recrutement de Monsieur Patrick GOESTCHY en tant qu'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe au sein du Service Technique à compter du 1^{er} septembre 2017. Monsieur Patrick GOETSCHY est membre des Sapeur-Pompiers



Volontaires (SPV) du Haut-Rhin. A ce titre il convient de signer une convention avec le SDIS afin de fixer les règles relatives à ses missions ou astreintes liées au corps des SPV durant son temps de travail au sein de la collectivité.

Après avoir fait lecture de la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

POINT 8- CONVENTION EDF

8.01 Convention EDF/Commune de Rosenau

Monsieur le Maire rappelle le projet de fleurissement sur le ban de Rosenau et la pose de panneaux « entrées/sorties d'agglomération », le tout sur le domaine concédé à EDF à proximité de l'usine hydroélectrique. Pour se faire il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention proposée par EDF pour réglementer l'installation de ces panneaux et les conditions de réalisation des aménagements floraux.

Après avoir fait lecture du projet de convention,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour la pose de panneaux et la réalisation d'aménagements floraux sur le domaine concédé à EDF.

POINT 9-CONVENTION GRDF-COMPTEURS GAZPAR

9.01 Convention GRDF-Compteurs GAZPAR

Monsieur le Maire fait part de la campagne de déploiement, par GRDF, de nouveaux compteurs GAZ dits « intelligents », dénommés GAZPAR.

Ces compteurs permettront notamment de relever les consommations à distance.

Pour le moment, et avant signature de la convention entre la commune et GRDF, il convient de choisir un ou deux points « hauts » dans le village qui serviront à installer la/les antenne(s) de réception. Les deux points proposés sont : un mat d'éclairage du terrain de foot et le clocher de l'église.



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR),

VALIDE LA PROPOSITION des deux points hauts du village.

POINT 10 - INFORMATIONS OFFICIELLES

10.01 Marché de travaux : réaménagement du parking de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation qu'il détient selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

désignation du marché	entreprise attributaire	montant du marché HT
Marché de travaux : « réaménagement du parking de la mairie »	Lot VRD : TP SCHNEIDER	99 418.83 €
	Lot Eclairage Public: CREATIV TP	26 021.00 €

Vu l'article L 21 22-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

PREND ACTE des informations données ci-dessus.

POINT 11- RAPPORT DES COMMISSIONS

11.01 : Commission Activité Economique et Développement Durable

Une mise à jour des panneaux d'entreprise va être nécessaire (nouvelles entreprises – nouvelles structures de la commune...). Une consultation écrite des entreprises est envisagée.

11.02 : Commission Sociale – Scolaire – Santé

L'examen des offres pour la fête de Noël a eu lieu.

La prochaine commission sociale aura lieu le 10 10 2017 (organisation du Téléthon – Noël des Aînés).

11.03 : Commission Budget-Finances

Une prochaine réunion aura lieu à l'occasion des commissions réunies : exécution du budget 2017 + préparation du budget 2018 (besoins – devis etc...)

11.04 : Commission Travaux et Patrimoine

La première réunion pour le démarrage du chantier du parking de la mairie a eu lieu ce 05 10 2017 à 9h30.

Les travaux devraient démarrer le 30 10 2017 et devraient s'achever pour la mi-décembre.



Les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis matin à 9h30.

M. SPENLE s'est rendu à la commission annuelle assainissement et a pu visiter la station d'épuration. Visite très intéressante : il fait passer une plaquette à ce sujet.

La prochaine réunion de la commission travaux aura lieu le lundi 13 11 2017 à 19h00, après la municipalité avec visites de quelques chantiers au centre du village.

11.05 : Commission Communication et Evénementiels

Le fil de l'An se prépare : les articles des associations et des élus seront à rendre pour le 1^{er} décembre 2017.

11.06 : Commission Cadre de Vie et Sécurité

M. RYEZ a relancé INEO.

La convention « Participation Citoyenne » sera soit « à refaire intégralement » ou « à reprendre en cours » selon la décision de la Gendarmerie.

Le diagnostic local de sécurité est en cours pour la mise en place de la Police Municipale. Et la convention PM est en cours également.

Les 2 annonces pour les postes à pourvoir pour la PM ont été diffusées sur le CAP « TERRITORIAL » le 25 09 2017. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 27 10 2017.

Monsieur le Maire rencontrera, avec M. RYEZ, le Colonel JEANDEL le 09 11 à 11h30 pour faire le point en vue des entretiens oraux, auxquels le Colonel participera.

11.07 : Commission Aménagement et Urbanisme

Les travaux Centre Village se dessinent tout doucement.

Le 17 10 2017, ALN viendra présenter la phase PRO du marché Mairie-Médiathèque.

La mission SPS nous confirmera ce jour-là si les agents pourront rester travailler dans la mairie actuelle ou s'ils devront déménager provisoirement dans des « algécos ».

11.08 : Commission Animation et vie associative

Elle aura lieu le 18 10 2017 à 20h00.

Un point sera fait sur les manifestations passées puis sur celles à venir (Village de Noël, Téléthon...)

11.09 : COPIL Centre village

Plusieurs réunions ont eu lieu au sujet des travaux centre village : 2 Commissions Réunies, 3 avec le personnel administratif et 3 avec la bibliothèque.

11.10 Commission Jumelages

La visite à ISTEIN fut très agréable : ce fut une belle soirée hormis le mauvais temps.

La visite des sites renaturés au sein de la carrière de calcaire fut intéressante.

Les amis des Landes viendront visiter les marchés de Noël de Colmar et/ou Strasbourg en décembre.



11.11 Commission Histoire et Langues Régionales

L'exposition des 225 ans est prête. Il ne reste plus qu'à la monter.

11.12 Commission Communale des Impôts Directs

RAS.

11.13 : Commission Communale Consultative de la Chasse

RAS.

11.14 : Commission de Révision des Listes Electorales

RAS.

**POINT 12 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
ALSACE TROIS FRONTIERES**

Sandrine POLLINA : elle s'est rendue à la « Commission Sports ». Le décès de M. SCHULLER, responsable du service sport à SLA, a été annoncé aux élus. Son adjoint va prendre le relais a priori. Monsieur le Maire précise qu'une carte de condoléance a été envoyée à sa famille.

Sylviane SPINDLER-LIEGEON : elle s'est rendue à la commission petite enfance – RAM : il a été question de faire un état des lieux des structures existantes et de faire un point complet sur l'offre au niveau de Saint-Louis Agglomération. Il a aussi été question de mutualisation, d'échange d'informations entre communes.

Elle s'est également rendue à la commission jeunesse – langues régionales : il a été question de la coopération entre les communes membres, des animations Eté qui ont été mutualisées. 1 personne assiste désormais M. LUDWIG.

Enfin, le magazine « Mieux Ensemble » est en cours de préparation pour la fin de l'année.

Nadine WOGENSTAHL : elle s'est rendue en mai à la commission patrimoine : la réflexion portait sur les pistes cyclables.

Elle s'est également rendue à la commission mutualisation : un état des lieux a été fait : prochaine réunion le 16 11 2017.

Thierry LITZLER : dans le cadre du programme CITERGIE, il y a eu une visite de l'ADEME le 19 09 2017. La communauté d'agglomération reste autour de 21-22% d'actions réalisées dans le cadre du programme Cit'ergie.

**POINT 13 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES
EXTERIEURS**

Gilles RYEZ : il s'est rendu au CA de la Petite Camargue Alsacienne le 04 10 2017. Monsieur SAMSO lui a fait une remarque concernant la subvention de la commune de Rosenau de 2 000 € qui n'a toujours pas été payée, et ce, devant tous les autres élus. Monsieur le Maire précise que cette subvention a bien été votée au CM mais non encore



versée. Elle sera payée pour fin 2017. Une réflexion aura lieu pour le montant à attribuer en 2018.

POINT 14-CALENDRIER

07-08/10/2017 : Salon des Artistes Locaux avec le Vernissage à 14h30.

19/10/2017 à 19h00 et 20h30 : Réunions Fibre Optique. A ce jour 190 inscrits pour 19h00 et 71 pour 20h30.

26/10/2017 à 19h00 : Municipalité Elargie à 19h00 à KEMBS.

09/11/2017 à 20H00 : Plénière de l'OMSCAL.

11/11/2017 à 11h00 : Cérémonie du 11 novembre.

16/11/2017 à 17h30 : Comité directeur du BaKeRo.

18 -19 11 : Exposition des 225 ans.

19/11/2017 : Cérémonie de la Libération de Rosenau.

21/12/2017 : Conseil Municipal.

POINT 15-DIVERS

Aucun membre du Conseil Municipal ne voit de point supplémentaire à aborder.

////////////////////////////////

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 h34.



**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 05 octobre 2017**

Ordre du jour :

- POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 07 2017
- POINT 2- FINANCES
- POINT 3- URBANISME
- POINT 4- SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN
- POINT 5- COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
- POINT 6- DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES
DELIBERANTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATIO N
INERCOMMUNALE
- POINT 7- CONVENTION SDIS
- POINT 8- CONVENTION EDF
- POINT 9- CONVENTION GRDF-COMPTEURS GAZPAR
- POINT10- INFORMATIONS OFFICIELLES
- POINT 11 - RAPPORT DES COMMISSIONS
- POINT 12 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
ALSACE TROIS FRONTIERES
- POINT 13- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS
- POINT 14 - CALENDRIER
- POINT 15- DIVERS

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LITZLER Thierry	Maire		
SPINDLER-LIEGEON Sylviane	1 ^{ère} Adjointe		
SPENLE Jean-Martin	2 ^e Adjoint		



SIGRIST-LABAS Cathie	3 ^e Adjointe		
RYEZ Gilles	4 ^e Adjoint		
WOGENSTAHL Nadine	5 ^e Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué		
POLLINA Sandrine	2 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
RAMSTEIN Denis	3 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué		
GILLIG Angélique	4 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
BAHRIA Stéphanie	Conseillère Municipale		
VIELLARD Agnès	Conseillère Municipale		
URFFER Florian	Conseiller Municipal		
GLAENTZLIN Juliette	Conseillère Municipale		
SCHNEEMANN Ronald	Conseiller Municipal		
SALLES Vianney	Conseiller Municipal		

